

france telecom

COPIE

Protocole portant
sur la création d'un groupe d'emplois
Cadre de niveau Dbis
à FTSA

Suite aux travaux de la commission technique de classification portant sur l'examen du tableau de correspondance entre la grille de gestion interne de France Télécom SA et la grille de la convention collective nationale des télécommunications, les parties du présent accord conviennent, après négociation, de ce qui suit :

Art 1 : Il est créé à France Télécom SA, conformément aux possibilités offertes par la convention collective nationale des télécommunications, un groupe d'emplois de cadres de niveau Dbis correspondant aux niveaux de classification III - 2 et III - 3 de la grille interne de FTSA.

Art 2 : Le niveau de classification III - 1 de la grille interne de FTSA est transposé conformément au tableau de correspondance publié par FTSA à l'issue des travaux de la commission technique de classification. Les salariés concernés présents dans l'Entreprise à la date du 1^{er} janvier 2002 se voient conférés à titre personnel les garanties et attributs du niveau Dbis de la classification.

Art 3 : Le niveau de classification Dbis entrera en application en même temps que les autres groupes d'emplois de la convention collective nationale des télécommunications, soit le 1^{er} janvier 2002.

Art 4 : les seuils de rémunérations annuelles minimales pour le Dbis complètent ceux définis dans la CCNT (article 6.1.3) et sont fixés comme suit :

Seuil 1 : 20.800 euros

Seuil 1 bis : 21.800 euros

Seuil 2 : 23.800 euros

NB : ce document a pour vocation à être inséré dans l'accord d'entreprise.

BS

JM

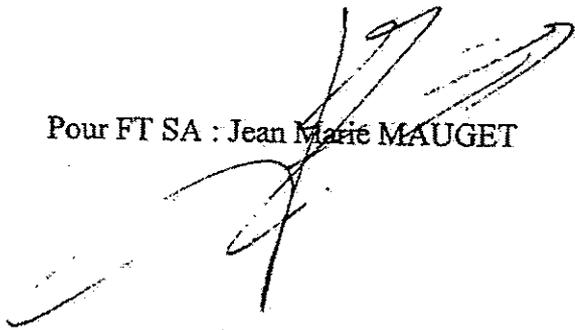
LD

UB

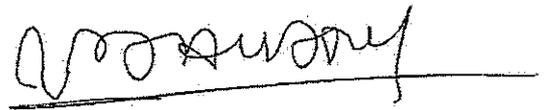
A Paris, le 25 ~~Jan~~ ~~1992~~

Accord conclu entre la DRH FTSA, représentée par Jean-Marie MAUGET, d'une part,
et les organisations syndicales représentées respectivement par :

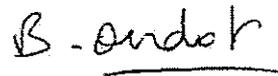
Pour FT SA : Jean Marie MAUGET



Pour la CFDT : Nicole Baudry



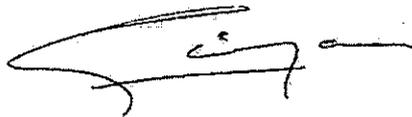
Pour la CFE-CGC : Bénédicte OUST



Pour la CFTC :

Pour la CGT :

Pour FO : Bernard GILCRETHU



Pour SUD :



CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 12, rue Saint Amand
75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org

Réf. : PM/PC/NM/30-03-2011
Affaire suivie par : Pascal COURTIN

France Télécom
6, Place d'Alleray
75505 Paris cedex 15

Recommandée avec A/R

Bruno METTLING
04 AVR. 2011

A l'attention de **Monsieur Bruno METTLING**
Directeur des Ressources Humaines Groupe

CFDT
Fédération Communication Conseil Culture
47-49, avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19

FO COM
Postes et Télécommunications
60, rue Vergniaud
75640 Paris cedex 13

Paris, le 30 mars 2011

Objet : Dénonciation du Protocole, signé le 25 janvier 2002, portant sur la création d'un groupe d'emplois Cadre de niveau Dbis à FTSA.

Messieurs,

En application de l'article L 2261-10 du Code du Travail, la CFE-CGC/UNSA a l'honneur de porter à votre connaissance la dénonciation par notre syndicat de l'accord cité en objet relatif à la création d'un groupe d'emplois Cadre de niveau Dbis à FTSA.

Nous vous prions de recevoir, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pierre MORVILLE
Délégué Syndical Central de l'UES

Copies : Inspection du Travail
Madame DABNEY
46-52 rue Albert
75640 Paris cedex 13